



CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Pour les catégories B et C

	Dates limites de dépôt par les agents
Demande de mutation des agents B et C titulaires Demande de mutation des géomètres-cadastrateurs titulaires Demandes de mutation des agents techniques	24 janvier 2020
Demande de 1 ^{ère} affectation à titre prévisionnel des agents C proposés «excellents» au titre de la CAPL de liste d'aptitude à un emploi de B	24 janvier 2020
Demande de 1 ^{ère} affectation des agents admissibles au concours interne spécial B	24 janvier 2020
Demande à titre conservatoire	24 janvier 2020
Demande de 1 ^{ère} affectation des techniciens-géomètres stagiaires Demande de 1 ^{ère} affectation des agents C lauréats de l'examen professionnel de technicien-géomètre	3 février 2020
Demandes des agents dont l'emploi est transféré par une décision prise après avis d'un CTL dont la date de réunion n'est pas compatible avec la transmission des demandes aux directions aux dates prévues ci-dessus.	14 février 2020
Les demandes tardives, rectificatives ou d'annulation doivent être transmises à la direction générale, même si elles sont déposées au-delà du 24 janvier 2020	Au fur et à mesure de leur réception

Pour la catégorie A

MOUVEMENT GÉNÉRAL ET APPELS À CANDIDATURES POUR LES POSTES AUX CHOIX	DATES DE TRANSMISSION DES FICHES N° 75 T AUX DIRECTION LOCALES
<p>Ouverture de la campagne de mutations 2020. Les demandes de mutations, de premières affectations et de candidatures pour les postes au choix peuvent être formulées dans SIRHIUS demande de vœux y compris :</p> <ul style="list-style-type: none">☛ les demandes conservatoires (chapitre IV § 5),☛ les demandes des inspecteurs stagiaires de la promotion 2019/2020 (Appels à candidatures pour les Services centraux et les DNS),☛ les demandes des agents admissibles à l'examen professionnel de B en A,☛ les demandes des agents classés « excellents » pour la liste d'aptitude de B en A	19 décembre 2019
<p>Date limite de dépôt des demandes de mutations et des candidatures pour :</p> <ul style="list-style-type: none">☛ les inspecteurs titulaires,☛ les agents admissibles à l'EP de B en A,☛ les agents classés excellents pour la LA de B en A☛ les inspecteurs stagiaires de la promotion 2019/2020 pour les appels à candidatures des services centraux et des DNS pour les postes au choix	24 janvier 2020
<p>Date limite de dépôt des demandes dans le cadre des réorganisations. Pour les IFIP dont l'emploi est supprimé ou transféré par une décision prise, après avis d'un CTL, dont la date de réunion n'est pas compatible avec la transmission des demandes aux directions aux dates prévues ci-dessus.</p>	14 février 2020
<p>Date limite de dépôt des demandes de mutations au titre d'une priorité nouvelle. Ces demandes doivent être transmises au fil de l'eau dès la fin de la campagne de mutation (24 janvier 2020). Elles seront examinées dans les conditions décrites dans la présente instruction.</p>	20 avril 2020
<p>Les demandes tardives, rectificatives ou d'annulation doivent être transmises à la direction générale, même si elles sont déposées au-delà du 24 janvier 2020. Elles seront examinées dans les conditions décrites dans la présente instruction.</p>	20 avril 2020